Saâne Vienne Scie

Compte rendu de la réunion de Comité Syndical du Syndicat Mixte des Bassins Versants Saâne, Vienne et Scie le mardi 15 décembre 2020, à 18h00 à la salle des fêtes de Auffay - Val de Scie

L'an deux mille vingt, le 15 Décembre à 18 h 00 , le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes D'Auffay - Val de Scie, sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEFORESTIER, Président.

## Présents:

CC TERROIR DE CAUX : Madame DAS B. - Messieurs BUREAUX O. - CLET C - DUPUIS H.- FAUVEL D. - GILLE P. - HALBOURG O.- HAVARD R. - HERICHER F.- LASNON S. - LECONTE O.- LEROND E. LEROY C. - MARUITE A. -MASSE S - PAILLARD L.- POTEL P- TABESSE JM. - VEGAS R. - CHERON S DUPUIS E - MALVAUT C CC INTERCAUX VEXIN : Monsieur VALLEE P.
CA DIEPPE MARITIME : Mesdames PIMONT A - PAUL D. - MOUQUET C.- Messieurs CARPENTIER S. - PRIEUR DAMECOUR J.- DODARD J

DELEGUES COMMUNAUX : Madame MELINE H. - Messieurs POULAIN M. - DUPUICH V. - LECLERQ H. - GUEDON F. - COHU J. -DURAND M. -GACOIN C. -DEVAUX JP

## Excusés:

CC TERROIR DE CAUX : Madame DELAUNAY M. - Messieurs BLOC JF. - BRUNEVAL S. - DEPREAUX A. - DUCLOS JF. - FAICT J

CC PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE: Monsieur PIEDNOEL M.- CORDIER P LESEIGNEUR J
CA DIEPPE MARITIME: Madame DUFOUR ML. - Messieurs CANTO F. - DE CONIHOUT O.LEFRANCOIS B.
DELEGUES COMMUNAUX : Messieurs LEMONNIER P. - CHAUVET JP.

```
Absents:
CA DIEPPE MARITIME : Monsieur WEISZ F.
CC DELEGUES COMMUNAUX : Messieurs. LEFEVRE C. - LEGROS F.
```

Nombre de membres en exercice : 80
Nombre de membres en exercice Collège GEMAPI : 35
Nombre de membres en exercice Collège HORS GEMAPI : 45
Date de convocation : 08 Décembre 2020

Pouvoirs: $\quad$ Mr CANTO a donné pouvoir à Mme PIMONT. Mr BLOC a donné pouvoir à Mme DAS. Mr CORDIER a donné pouvoir à Mr COHU.

Objet:

- Approbation du compte rendu de la réunion précédente
- Règlement Intérieur
- Recours juridique
- Télétravail
- Locaux
- Équipe verte

Nombre de membres présents : 72
Nombre de membres présents : 30
Nombre de membres présents : 42
Formant la majorité des membres en exercice.

- Questions diverses

Introduction par M. Le Président.
M. LEFORESTIER cite les personnes excusées.
M. LEFORESTIER propose de changer l'ordre défini dans l'ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu du dernier comité syndical

Aucune remarque n'étant apportée, M. LEFORESTIER propose de voter l'approbation du dernier compte rendu.
Approuvé à l'unanimité.
2) Recours/assistance juridique
M. LEFORESTIER explique le projet.

Le SMBV est assuré pour les ouvrages de ralentissement dynamique dont il a la gestion.
Un contentieux est en cours contre le SMBV suite à la rupture d'un ouvrage situé à Hermanville. Cet ouvrage n'était pas référencé dans le parc géré par le SMBV. Il avait été créé par le Syndicat de rivière de la Vienne, la compétence a été reprise par la Communauté de communes Saâne et Vienne puis la CC Terroir de Caux. Une expertise du SBV avait été réalisée à la demande de la CC, relevant un certain nombre de dysfonctionnements sur cet ouvrage. Les experts d'assurance se sont rencontrés et concluent à la responsabilité du SMBV. M. LEFORESTIER conteste cet avis et souhaite éclaircir ce dossier. M. LEFORESTIER a rencontré les propriétaires de la maison ayant subi les dommages ( $135000 €$ ). Ils ne souhaitent pas entamer de procédures juridiques. Cependant, une société de recouvrement adresse régulièrement des courriers demandant de verser des dédommagements pour couvrir le coût des dommages suite à la rupture de l'ouvrage. Cette demande est faite par l'assurance Allianz. M. LEFORESTIER ajoute que cet ouvrage n'est pas connu par la Police de l'eau. Il y a un vide juridique sur cet ouvrage.
A long terme, M. LEFORESTIER souhaite un abonnement juridique ou une veille juridique.
M. LEFORESTIER exprime son besoin: il souhaiterait bénéficier d'un appui juridique par le biais d'un organisme ou d'un cabinet d'avocats, spécialisé dans le droit en environnement et en droit rural. Cependant, il demande l'avis aux délégués car un fond financier est nécessaire.
M. FAUVEL se souvient que le syndicat de rivière n'est pas le créateur de l'ouvrage. Cet ouvrage daterait des années 80-85. Il oriente vers M. Jacques Pylyzer. M. LEFORESTIER prend toute information utile pour connaître l'historique de cet ouvrage.
M. MASSE oriente vers le propriétaire du terrain et la famille VASSEUR.

Les délégués n'ayant plus de questions ou remarques, $M$. LEFORESTIER demande le vote de cette délibération: le SMBV utiliserait des services juridiques pour ce dossier.

## Adopté à l'unanimité.

3) Télétravail
M. LEFORESTIER évoque la situation liée à la crise sanitaire qui a imposé le télétravail aux salariés. Cette expérience est l'occasion de pérenniser le télétravail.
M. TOPIN prend la parole. La période de la COVID a nécessité une nouvelle organisation du SMBV: acquisition de matériels informatiques, mise en place du télétravail. Suite à cette expérience, M. TOPIN propose de mettre en place le télétravail de manière plus pérenne au SBV. Une démarche, qui a été concertée avec l'équipe du SBV, est donc proposée : 3 jours minimum de présentiel et 1 à 2 jours de distanciel. Le télétravail n'est pas obligatoire: ce sera une demande de l'agent. Les agents devront avoir
une expérience d'au moins un an au SBV pour être en télétravail.
Le Télétravail ne sera pas compatible avec certaines activités (Les missions demandant une présence physique)
Le télétravail nécessite une nouvelle organisation interne : lien en présentiel entre chaque agent (pas d'isolement), organisation de réunions de service hebdomadaires en visio, planning partagé et consultable par les élus.
Le télétravail est pleinement compatible avec les missions actuelles du SBV.
M. PAILLARD approuve cette initiative. Il demande ce qui va être mis en place pour la protection des données (RGPD) et si les équipements pour mettre en place du télétravail seront à la charge du SBV ou des agents.
M. TOPIN répond : chaque agent est et sera doté du matériel informatique nécessaire, la mise en place d'un serveur en ligne est prévue. Concernant la protection des données, ce protocole va être défini.
M. BUREAUX est sceptique quant à la mise en place du télétravail permanent hors crise sanitaire. A la CC, il constate que le contact entre les agents est nécessaire dans la réalisation de leurs missions. M. LEFORESTIER répond en partageant son expérience : en tant qu'employeur, il a mis en place le télétravail il y a 8 ans. Il se posait les questions suivantes : est-ce que mes agents vont travailler et est-ce qu'ils ne vont pas se sentir isolés? Il en a tiré un grand bénéfice. L'amélioration du cadre de vie des salariés permet une meilleure efficacité des salariés. Cependant, il faut une organisation personnelle: pas d'enfants en bas âge, connexion internet suffisante, matériel adéquat. M. LEFORESTIER parle de culture d'entreprise : le partage de l'information est nécessaire. II rappelle que la proposition est $40 \%$ max du temps des agents en télétravail. De plus, beaucoup d'agents sont des agents de terrain. Le télétravail est proposé dans l'intérêt collectif du SBV et non pas dans l'intérêt unique de l'agent. M. LEFORESTIER a rencontré les agents : tous les agents approuvent la mise en place du télétravail.
M. TABESSE propose de commencer par 1 jour de télétravail pour tester ce fonctionnement. M. LEFORESTIER rappelle que pendant le covid, il y avait 5 jours de télétravail. M. LEFORESTIER demande aux délégués de lui faire confiance : il n'a aucun doute sur le professionnalisme de chaque agent. La proposition de télétravail est mesurée.
M. TOPIN explique que 1 à 2 jours est une proposition faite aux agents. M. TOPIN s'assurera que selon le choix, cela peut être compatible avec les missions de chacun. La souplesse de 1 à 2 jours permet de s'adapter selon les missions de chacun.

Les délégués n'ayant pas d'autres questions, M. LEFORESTIER demande le vote de la mise en place du télétravail selon les critères qui ont été présentés.

## Adopté à l'unanimité.

4) Règlement intérieur
M. LEFORESTIER explique qu'à chaque nouvelle mandature, le règlement intérieur doit être voté. Le règlement intérieur a été mis à disposition aux élus (mail et site Internet),
Il précise qu'il n'y a pas de changement par rapport aux années précédentes.

Aucune interrogation sur ce sujet n'étant posée, $M$. LEFORESTIER procède au vote du règlement intérieur.

## Approuvé à l'unanimité.

5) Locaux
M. LEFORESTIER demande à M . POTEL de sortir de la salle car il est actionnaire de la SCl qui propose des bâtiments pour le SMBV.
M. LEFORESTIER rappelle l'historique de la recherche de locaux pour le SMBV. En 2018, le SMBV recherchait de nouveaux locaux plus adaptés. Différentes solutions ont été envisagées mais aucune ne répondait aux besoins du SMBV. Seule la SCI La Plaine de la famille POTEL, pourrait correspondre : ce bâtiment récent est l'ancien siège social de la société POTEL. Il a été construit il y a 10 ans : il est donc aux normes notamment pour accueillir des personnes à mobilité réduite.
En 2018, en qualité de Vice-président en charge du développement économique de la CC Terroir de Caux, M. LEFORESTIER avait eu connaissance de la mise en vente par la SCl de la plaine des anciens locaux administratifs de la SARL POTEL au prix de 260000 euros net vendeur ( 280000 euros actes en mains). Suite à son élection de président du SBV, M. LEFORESTIER a souhaité revisiter les locaux. Dans la continuité, un accord d'une location précaire de 24 mois fut accepté par les représentants de la SCl de la plaine pour un montant de 1000 euros/mois, sous réserve de laisser libres les locaux à la visite d'éventuels acquéreurs. Malgré les avantages, deux inconvénients sont à noter : la localisation (il est centré d'un point de vue NordSud mais excentré d'un point de vue Est-Ouest par rapport à notre territoire) et il n'existe pas de bâtiments annexes pour stocker du matériel. M. TOPIN, puis l'équipe du SMBV, sont favorables au déménagement dans ces locaux au vu des conditions actuelles de travail dans un ancien hospice de la fin du XIXe siècle.
Suite à la réunion de bureau et à la visite des locaux, certains membres du bureau ont proposé l'achat plutôt que la location : Le prix pourrait être négocié (ce bâtiment est en vente depuis un certain temps) et ainsi, éviter un nouveau déménagement d'ici deux ans. Un achat permet au SBV de bénéficier d'un capital. M. LEFORESTIER a donc proposé à la SCI POTEL I'achat du bâtiment et du terrain à $230000 €(250000 €$ actes en main) $+5000 €$ de meubles (bureaux, armoires, ...) + division parcellaire à la charge du SBV. Une partie supplémentaire est ajoutée à la vente actuelle pour permettre un espace de jauge. Un accord de principe de la SCI POTEL a été apporté le 14 décembre. M. LEFORESTIER espère obtenir une aide financière du Département. M. LEFORESTIER a négocié la jouissance immédiate des locaux et propose d'intégrer dans la promesse de vente un achat définitif du bien par le SMBV dès juin et un dépôt de garantie. Ce qui laisse 4 mois au SBV pour rechercher des financements.
M. TABESSE demande si le SMBV devra payer un loyer jusqu'à la vente définitive du bien. M. LEFORESTIER répond que seules les charges seront payées (eau, électricité, ...).
M. HALBOURG demande si un loyer est payé actuellement et si la CC Terroir de Caux apportera une aide?
M. LEFORESTIER répond que le SBV paye un loyer dérisoire de $500 €$ par mois. Aucune demande n'a été faite à la CC.

Mme PAUL demande quelle est la superficie du bâtiment. M. LEFORESTIER répond 2*100m².
M. TABESSE demande si le terrain attenant est compris dans le prix. M. LEFORESTIER confirme.
M. HERICHER demande si des travaux sont à prévoir. M. LEFORESTIER répond qu'il n'y a pas de travaux à prévoir. Seul un problème électrique est à résoudre.

Mme PAUL demande si les diagnostics ont été faits et si l'assainissement est aux normes. M. LEFORESTIER répond que ce sera fait : électricité, DPE. Le système d'assainissement individuel est aux normes.
M. FAUVEL rappelle que la situation centrale de Bacqueville en Caux a été très appréciée par les élus lors du déménagement du SBV. Pour lui, cette localisation n'est pas adaptée et ne se situe pas sur le territoire du SBV. M. LEFORESTIER informe qu'une réunion avec les élus est possible dans ce lieu car le bâtiment dispose d'une grande salle de réunion. Il ajoute que le SBV travaille en partenariat avec le SBV de l'Arques notamment via le Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Un poste
M. HAVARD demande si le projet d'associer le SBV et la CC Terroir de Caux dans la construction d'un bâtiment est totalement écarté ? M. LEFORESTIER répond qu'en effet, ce projet est écarté car le budget prévu est très important (entre 600 et $80000 €$ ). M. LEFORESTIER cite aussi qu'aucune mutualisation n'a été faite dans le passé avec la CC Terroir de Caux alors que les locaux étaient partagés. M. HAVARD ajoute que côté fonctionnement, les frais auraient pu être partagés.

Mme PAUL explique que l'avantage d'acheter est la possibilité de revendre.
M. GUEDON donne l'exemple du SBV de l'Austreberthe. Des travaux très couteux ont été réalisés. Les locaux de Saint Honoré ne prévoient pas de travaux, c'est un avantage. II demande quel type d'infrastructure sera prévu pour stocker du matériel. M. LEFORESTIER envisage l'achat d'infrastructures mobiles type Algeco dans un premier temps, puis une construction par la suite.
M. DUPUIS E. demande s'il y a la place de construire d'autres bâtiments ? M. LEFORESTIER répond positivement. M. TOPIN répond que $1500 \mathrm{~m}^{2}$ de terrain sont disponibles. M. LEFORESTIER ajoute que l'arrière du terrain sera reclôturé suite à l'agrandissement.
M. PAILLARD demande combien couterait ce type de bien dans une autre commune et comment est la connexion Internet ? M. LEFORESTIER explique d'une construction avait été envisagée sur la zone d'activités de Bacqueville en Caux: $200 \mathrm{~m}^{2}$ de bureau $+200000 €$ de bâtiments + achat de terrains soit un total de $600000 €$ pour un projet répondant aux besoins du SBV. Pour la connexion Internet, Saint Honoré est la première commune ayant bénéficié de la fibre.
M. PAILLARD demande quel est l'avis des agents. M. LEFORESTIER a consulté les agents un par un, et a consulté de nouveau les plus désavantagés. Les agents sont pleinement conscients de l'amélioration des conditions de travail.
M. HERICHER demande quel est l'avis des membres du bureau et des vice-présidents. M. LEFORESTIER les interroge un par un.
Mme DAS est embêtée car la localisation des locaux n'est pas adaptée par rapport au territoire du SMBV. Elle tient à remercier la CC Terroir de Caux pour les locaux à Bacqueville en Caux: un faible loyer de $500 €$ toutes charges comprises. Cependant, elle constate que les locaux à Saint Honoré sont adaptés.
Mme PIMONT a toujours déploré le bâtiment de Bacqueville en Caux : peu fonctionnel (étages, pas d'espace cuisine), peu d'espace, pas accessible. Les locaux à Saint Honoré sont adaptés aux besoins du SMBV. Le déplacement n'est pas un réel problème.
M. LASNON explique que les locaux sont propres et adaptés. La localisation est en effet excentrée. II serait plus favorable à une location dans un premier temps.
M. FAUVEL ajoute qu'aucun service de proximité n'est présent à Saint Honoré. De plus, le plan climat inclut le fait de limiter les déplacements. Ce ne sera pas le cas à Saint Honoré.
M. LECONTE est favorable à l'achat des locaux et a proposé cette solution en réunion de bureau. II précise que le télétravail permettra de réduire les déplacements des agents. La localisation de Saint Honoré ne pose pas de soucis par rapport aux déplacements pour réaliser les missions de terrain. Les locaux sont vraiment adaptés aux besoins du SBV et a un prix très intéressant.
M. DUPUIS H. est favorable à l'achat des locaux à Saint Honoré.
M. TABESSE trouve le prix très avantageux. L'achat permet la revente si le SMBV connait des changements. Les comités syndicaux pourront être organisés de manière plus centrale. II conclut que cet investissement est pratiquement inespéré.
Mme PAUL précise qu'ayant connaissance des locaux à Bacqueville en Caux, ces nouveaux locaux ne peuvent apporter que du bien aux agents.
M. HALBOURG connait les locaux par son métier. Ils sont adaptés pour le SMBV. Des commerces sont à proximité de Saint Honoré et cela permettra de faire fonctionner les petits commerces.
M. PAILLARD est favorable au projet.
M. MARUITE est favorable à ces locaux : être excentré n'est pas gênant car le SMBV s'adresse à la ruralité. La fédération de chasse est située en zone rurale. Le terrain à proximité permettra de mettre en place une jauge et développer l'éducation à l'environnement.

Plus aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER procède au vote du projet d'achat des locaux à Saint Honoré.

## Votée à la majorité, 5 absentions soit 10 voix.

6) L'équipe verte
M. LEFORESTIER souhaite que la politique Trame verte et bleue soit développée au SBV.
M. TOPIN présente le projet. Le SMBV existe depuis 20 ans. Les actions se sont développées et renforcées avec la réglementation, notamment un élargissement des compétences via la GEMAPI. De nouvelles actions comme la restauration d'espaces naturels (zones humides, zones d'expansion des crues), milieux boisés et arborés, ... Le SBV fonctionne avec des prestataires privés:

- renouvellement régulier des prestataires (marché public),
- les personnes ne sont jamais les mêmes: cela est chronophage car il est nécessaire de les contrôler régulièrement,
- la qualité de prestation ne répond pas toujours aux attentes,
- pas de disponibilité des entreprises dans l'immédiat.
M. TOPIN ajoute que les ouvrages gérés par le SMBV sont vieillissants, nécessitant un travail d'entretien et de gestion régulier et efficace. Il précise qu'un ouvrage entretenu régulièrement sera moins couteux à entretenir à long terme. La GEMAPI a engendré un élargissement des compétences sur les zones humides, les zones d'expansion des crues, qui seront un axe fort des prochaines politiques du SMBV. Ces milieux doivent aussi être entretenus. Les aménagements agro-écologiques (haies, fascines) sont également cités : ils doivent être pérennisés (entretien et restauration).

Via ce constat, il est proposé de mettre en place une équipe verte et bleue. Les missions s'articuleront autour de 4 axes: les cours d'eau et zones humides (volet GEMA), la gestion des infrastructures du SMBV, les travaux agro-écologiques (volet PI) et des travaux ponctuels (dont la gestion post-crise des ouvrages avec évacuation des «flottants» dans les ouvrages). Cette équipe serait composée d'un chef d'équipe, relais entre les techniciens et l'équipe verte. Le chef d'équipe permet la prise de décisions pour faciliter l'organisation des chantiers (pour ne pas consulter de manière systématique les techniciens qui ont d'autres missions) et deux agents de terrain (entretien et création), soit une équipe de 3 personnes, permettant un roulement en cas d'absence d'un agent. Les objectifs recherchés sont :

- Une meilleure réactivité des interventions,
- Un travail plus complet et plus abouti qu'un prestataire : du personnel formé et ayant la connaissance des ouvrages,
- une présence renforcée sur le terrain (besoins exprimés à plusieurs reprises),
- Une communication de proximité.

Mme PAUL donne l'exemple du SBV de I'Arques :ils avaient une brigade verte et cela fonctionnait très bien.
M. LECONTE partage son expérience en tant qu'ancien vice-Président du SBV de la Durdent en charge du monde agricole. Au dernier mandat, le SBV de la Durdent a dû intégrer I'ASA avec ses techniciens rivière (4 postes). Le SBV a constaté un réel intérêt de reprendre cette équipe pour toutes les raisons citées ci-dessus. Cette équipe intervenait également sur des petites zones difficiles d'accès, permettant ainsi d'alléger les travaux réalisés par des prestataires privés (donc coût plus faible). II faut prévoir du matériel.
M.DUPUIS E. demande comment l'équipe sera occupée toute l'année? Un prestataire est mandaté en fonction des besoins. M. TOPIN répond que la réflexion a été portée sur cette problématique. De novembre à février, l'équipe réalisera des missions liées au génie végétal
(plantation de haies et de fascines). D'avril à octobre, les ouvrages seront entretenus. Les interventions sur les cours d'eau et les zones humides seront lissées sur toute l'année mais concentrées sur la période estivale. A cela s'ajoute les interventions ponctuelles et les interventions de gestion de crise. Les temps où les agents ne peuvent intervenir sur le terrain permettront d'entretenir et réparer le matériel. L'équipe sera donc occupée toute l'année sans difficulté.
M. PAILLARD demande si le coût de cette équipe a été estimé ? M. LEFORESTIER explique qu'une étude économique a été faite par l'équipe du SBV. Elle a révélé un équilibre bénéficiaire de 30 à $50000 €$ sur 5 ans. $300000 €$ de budget de travaux et entretien sont habituellement dépensés dans l'année : 50\% serait alloué pour l'équipe verte et 50\% pour des prestataires. L'équipe verte permettra une approche plus fine dans le travail.
M.TOPIN reprend la parole : il précise que l'arrivée d'une équipe en régie ne supprimera pas la totalité des interventions par des prestataires privés. L'équipe n'a pas vocation à réaliser les missions de curage et fauchage sur de grandes superficies: le génie civil ne sera pas dans leurs compétences.
M.TABESSE ajoute que l'entretien régulier d'ouvrages réduira le coût des frais dans le temps. M.TOPIN ajoute également que la perception des riverains sera meilleure.
M.CHERON explique qu'il a rencontré le SMBV sur sa commune d'Anneville sur Scie pour un problème de boue dans des valleuses. Il lui a été expliqué que le curage n'était pas possible. M.TOPIN propose de rencontrer la mairie. Cependant, des interventions sont programmées sur plusieurs années. La problématique d'Anneville sur Scie est connue : une intervention pour 2021 pourrait être programmée.
M. DUPUIS E. s'interroge : 3 personnes réaliseraient des travaux pour la moitié du budget soit $285000 €$. Il lui semble que le service rendu par l'équipe verte est majoré. M. TOPIN répond que pour l'entretien des ouvrages, si on retire la partie réalisée par des prestataires (grande superficie), 70 à $80000 €$ sont disponibles pour l'équipe verte.
M. LEFORESTIER ajoute qu'il y aura une réorganisation du budget. Un temps sera nécessaire pour créer cette équipe verte. $M$. LEFORESTIER demande de voter le principe de mise en place de l'équipe verte et bleue.

## Adopté à l'unanimité.

7) Questions diverses

Aucune question n'est posée.

Plus aucune question n'étant posée, M. LEFORESTIER clôture la séance à 19h35.

